

ISoSL - Secteur A Liège

Rue Professeur Mahaim, 84
4000 LIEGEN° INAMI 72097229000
N° téléphone 04/224.62.02

No. BCE : 0250610881

Date d'envoi 02/07/2021
N° facture 211401235477
N° contact. 820271941

Nom Al-Masshadani Noor

Dossier 510344
Ext_ref 900510344

Page : 1

N° facture : 211401235477Rassemblement 211405
Mutualité 606000
N° d'inscription 98091467952 101 101
Pér. de fact. 04/05/2021 au 28/05/2021**Al-Masshadani Noor****Rue Naimette 56/0051****4000 LIEGE**

Date facture : 31/05/2021

FACTURE pour soins ambulatoires à l'hôpital

DETAIL FACTURE PATIENT

Communication

Exceptionnellement, des factures complémentaires pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient. Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Statut méd. (1)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables Honoraires entièrement à charge de la mutualité					7.48		
Honoraires partiellement à charge de la mutualité DEREPPE, STEPHANIE Prescripteur HANS, NADINE Kinésithérapie Kinésithérapie	C C	14/05/21 28/05/21	560114 560114	1 1	19.76 19.76	2.50 2.50	
Honoraires entièrement à charge du patient SEYKENS, Véronique CONSULT PSYCHOLOGIQUES	C	04/05/21	960072	1		42.40	
Sous-total 1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)					47.00	47.40	0.00

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
TOTAL	47.00	47.40	0.00
Restant à payer			47.40
À verser sur le compte de l'hôpital : BE29096463771064			47.40

(1) Conventiionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention.

Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours, lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.

Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.

(3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).

(4) Supplément: est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.

(9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

